

**1143 - Transport routier guidé**

**Transport en site propre de  
l'Ouest strasbourgeois (TSPO)**

**Rapport n° CP/2012/412**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de mettre en oeuvre les dispositions du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 révisé à mi parcours le 14 septembre 2011, relatives aux travaux d'aménagement du Transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois, d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes de l'Etat et de la Région, puis à signer la convention financière à intervenir concernant l'application du CPER.

**I – CONTEXTE ET RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

**La délibération du Conseil Général du 13 juin 2005** a approuvé le principe d'un transport collectif routier sur l'axe Strasbourg Wasselonne. La délibération donnait en outre délégation à la commission permanente, d'une part pour valider le scénario final du Projet (tracé – partis d'aménagement), d'autre part pour piloter et pour valider la concertation publique et les études d'Avant-Projet.

Le CPER 2007-2013 a quant à lui intégré une thématique liée au développement des modes de transports alternatifs au mode routier. Le projet de transport collectif routier sur l'axe Strasbourg Wasselonne porté par le Conseil Général, est concerné par cette thématique. Parmi les actions inscrites dans cette thématique, figurent la réalisation des études pré-opérationnelles (engagement de financement prévu pour 1 M€) et la réalisation des travaux d'une première tranche d'aménagement sur l'opération interurbaine, de Wasselonne à Ittenheim (engagement de financement initial de 20 M€ au CPER porté à 30 M€ lors de sa révision le 14 septembre 2011).

Par **délibération en date du 12 décembre 2006**, le Conseil Général a approuvé les termes du CPER 2007-2013 initial, a autorisé le Président à signer ledit contrat et a, par ailleurs, donné délégation à la Commission Permanente pour confirmer les engagements prévus et approuver les conventions de financement.

Par **délibération en date du 29 février 2008**, la commission permanente a confirmé son engagement pour mettre en oeuvre, dans le cadre d'une convention, le financement des études pré-opérationnelles selon les engagements du CPER. La convention portait sur le cofinancement de ces études pour 1 M€, et a été signée le 15 septembre 2008, entre le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et l'Etat, sous l'appellation « Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) »

Cette délibération a également autorisé le lancement des études et des procédures pré-opérationnelles.

**II – SITUATION EXISTANTE**

A l'issue des études préliminaires, **la commission permanente du 2 mars 2009** a décidé d'engager la concertation publique du TSPO et a défini les modalités de concertation à mettre en oeuvre.

A l'issue de la concertation publique, **la commission permanente du 5 octobre 2009** en a approuvé le bilan et a arrêté le programme d'aménagement du TSPO de Wasselonne à Ittenheim sous maîtrise d'ouvrage du Département, en vue de mener les études de niveau Avant-Projet, les études d'impact et d'utilité publique.

A l'issue des études d'Avant-Projet, **la commission permanente du 6 décembre 2010** a approuvé le principe d'aménagement de la section interurbaine de Wasselonne à Ittenheim et a autorisé le Président à lancer les procédures d'autorisations administratives.

A l'issue de la procédure administrative d'enquête publique selon l'article L126.1 du code de l'environnement, **la commission permanente du 7 novembre 2011** a déclaré d'intérêt général le programme d'aménagements du TSPO sur la section interurbaine de Wasselonne à Ittenheim.

Enfin, en application du code de l'expropriation, le Préfet du Bas-Rhin a déclaré le programme d'utilité publique, par **décision en date du 16 janvier 2012**.

### **III – CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UNE PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TSPO DE WASSELONNE A ITTENHEIM**

Le coût total du programme d'aménagement du TSPO sur la section interurbaine de Wasselonne à Ittenheim, est de 48 M€ TTC (40 M€ HT). Il a été approuvé lors de la validation de l'Avant-Projet par la commission permanente, le 7 novembre 2011.

Le financement d'une première tranche d'aménagement dans le cadre du CPER porte sur 30 M€ HT, selon la clé de participation suivante des cofinanceurs concernés et telle que prévue au CPER :

- Part du Département du Bas-Rhin : 42,5 % - 12,75 M€
- Part de la Région Alsace : 25,0 % - 7,5 M€
- Part de l'Etat : 32,5 % - 9,75 M€

La programmation prévisionnelle des investissements est la suivante :

<b>2012-2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>TOTAL</b>
8 740 000	8 700 000	8 560 000	4 000 000	30 000 000

### **IV – ELEMENTS D'INFORMATION SUR LES AUTRES SECTIONS**

Bien entendu, le projet de T.S.P.O. est un projet de transport global depuis Wasselonne jusqu'au centre-ville de Strasbourg. Ainsi, sur la section A351-RN4 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, les études d'avant-projet sont en cours d'élaboration sur la base de l'utilisation partagée de la bande d'arrêt d'urgence avec une déclaration d'utilité publique envisageable en 2013, dans le cadre du programme de requalification de l'A351 et de la RN4.

Sur la section urbaine, les réflexions se poursuivent en lien étroit avec la Communauté Urbaine de Strasbourg permettant de garantir une vitesse commerciale à la hauteur des enjeux. Pour ce faire, l'utilisation des sites propres réservés aux transports urbains sur les boulevards de part et d'autre de la gare reste la solution privilégiée, combinée à des systèmes de priorisation aux feux garantissant ainsi des temps de parcours attractifs. A noter enfin l'exigence d'un terminus au droit de la place des Halles pour permettre d'une part des connexions aisées aux réseaux de tramways et d'autre part un rayonnement piétons optimal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

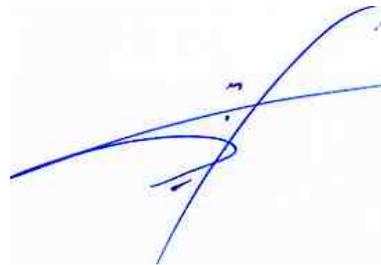
*La commission permanente du Conseil Général, statuant sur proposition de son président, et vu la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Général dans sa délibération, confirme les engagements prévus dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 révisé le 14 septembre 2011 relatifs au financement des travaux d'une première tranche pour 30 M€ du programme d'aménagement du transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois de Wasselonne à Ittenheim.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général :*

- à solliciter la subvention de l'Etat à hauteur de 9 750 000 €, et la subvention de la Région à hauteur de 7 500 000 €, ainsi qu'à signer les documents de conventionnement associés;*
- à engager les études opérationnelles et les procédures en vue de la passation des marchés qui seront nécessaires pour réaliser les travaux de la première tranche d'aménagement de 30 M€ du programme de transport en site propre de l'Ouest strasbourgeois de Wasselonne à Ittenheim.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL